

### LES CAHIERS D'ACTEURS EN BREF



#### POUR QUI ?

Un cahier d'acteurs permet à toute personne morale (structure, association, collectivité, privée ou publique, collectifs, ...) de s'exprimer sur le projet par écrit.



#### COMMENT ?

- Suivre le mode d'emploi et le gabarit fourni ;
- Respecter les principes du débat ;
- Envoyez votre cahier d'acteur à l'équipe du débat avant la fin du débat.



#### POURQUOI ?

Partagez votre position sur le projet et ses enjeux. Votre cahier d'acteurs sera publié :

- sur le site du débat ;
- sur la plate-forme participative ;
- dans le compte-rendu du débat public.

### QU'EST-CE QU'UN CAHIER D'ACTEURS ?

Ce moyen d'expression est rédigé par des acteurs du débat tels que les entreprises, organismes professionnels, associations, collectifs d'associations ou d'élus, organismes consulaires, collectivités territoriales, collectifs citoyens qui ne seraient pas encore constitués en associations (dits « corps constitués »), etc.

#### Les cahiers d'acteurs sont un outil d'information et d'expression :

- **Outil d'information** car ils permettent au débat public de prendre connaissance des arguments avancés et des recommandations faites sur le projet de construction de nouveaux réacteurs nucléaires à Gravelines.
- **Outil d'expression** car ils permettent de faire entendre la voix des acteurs qui souhaitent s'exprimer, de diffuser des résultats d'études ou des analyses propres à enrichir les décisions pour le projet de construction des nouveaux réacteurs nucléaires à Gravelines.

## COMMENT RÉDIGER UN CAHIER D'ACTEURS ?

L'objectif est de proposer un format unique qui permette à chaque structure, quelle que soit son poids et ses moyens, de publier aux mêmes conditions, un support qui sera porté à connaissance du public et qui viendra nourrir le compte-rendu de l'équipe du débat.

Il est donc primordial que tous les acteurs se conforment strictement aux règles du jeu :

- Un même auteur ne peut proposer qu'un seul cahier d'acteur ;
- Il doit impérativement respecter le format précisé ci-dessous.

**Appuyez-vous sur** le gabarit de cahier d'acteurs (disponible sur le site du débat public) pour structurer le vôtre.

L'équipe du débat aimerait connaître votre position sur les 3 thématiques et 7 questions suivantes.

### **Le projet - Son utilité – Ses alternatives**

- Production d'électricité : le projet est-il la solution pour satisfaire les besoins au niveau national et régional ?
- Coûts et délais : comment s'assurer de leur maîtrise tout au long du cycle de vie du projet ?

### **L'insertion du projet sur le territoire**

- Emploi et formation : quels enjeux et défis pour le territoire ?
- Économie locale : comment l'industrie et les entreprises du territoire pourront bénéficier des retombées du projet ?
- Cadre de vie : comment le projet impactera les besoins des habitants (logement, mobilité et équipement) ?

### **La sûreté et l'environnement**

- Sûreté et sécurité : quelles mesures sont mises en place ?
- Environnement : le projet prend-il en considération le contexte climatique actuel ?

Ces questions sont des suggestions de réflexion, vous n'êtes pas tenu.e d'y répondre de manière exhaustive.

Le cahier d'acteurs est une contribution libre et volontaire, son contenu relève de la totale responsabilité de son auteur et n'engage que lui-même.

### **Le cahier d'acteurs doit :**

- Rendre compte d'observations, de propositions, d'un avis, d'une opinion ;
- Être argumenté et les sources doivent être citées
- Viser à l'enrichissement du débat d'idées ;
- Respecter les règles élémentaires de corrections et de bonnes conduites et ne cède à aucune invective ou attaque personnelle ;

## **La commission peut refuser la publication d'un cahier d'acteurs si la contribution :**

- Ne respecte pas les principes du débat (notamment de clarté, de qualité et d'accessibilité des informations),
- N'apporte pas suffisamment d'enrichissement au débat,
- N'est pas ou très peu en rapport avec l'objet du débat public,

Comporte des propos injurieux ou diffamatoires concernant des personnes ou des institutions.

- L'auteur n'est pas clairement identifié ;
- Le cahier sert de relais pour un intérêt personnel ou de promotion personnelle.

## **Le cahier d'acteurs doit respecter quelques règles éditoriales :**

- 4 pages ou 13 000 signes maximum (espaces compris) en police Calibri taille 11 ;
- Titre ;
- Nom du corps constitué ;
- Nom et coordonnées du responsable de la contribution ;
- Logo/photo de la structure ;
- Une courte présentation de votre structure en première page (statut, objectifs et missions) ;
- Un développement de votre position, et de vos principaux arguments ;
- Appuyez-vous sur les questions suggérées par l'équipe du débat ;
- Veillez à bien citer vos sources ;
- Veillez à bien subdiviser votre raisonnement en sous-parties avec des sous-titres.

Vous pouvez **illustrer** vos propos de visuels (images, cartes, graphiques...) libres de droit ou en indiquant les crédits associés.

Une **conclusion / synthèse** : il faut que le lecteur puisse y retrouver vos principaux arguments

Vous devez impérativement transmettre à la commission votre texte dans l'un des formats suivants : **.txt, .doc .docx ou .odt**.

## **COMMENT SOUMETTRE VOTRE CAHIER D'ACTEURS ?**

Il est possible de soumettre un cahier d'acteurs, au plus tard pour le 17 janvier 2025 à l'adresse électronique suivante : **epr.gravelines@debat-cndp.fr**

## **OÙ SERA-T-IL PUBLIÉ ?**

Les cahiers d'acteurs seront publiés à sur le site Internet du débat public afin d'être mis à la disposition du public :

**[www.debatpublic.fr/projet-nouveaux-reacteurs-nucleaires-gravelines](http://www.debatpublic.fr/projet-nouveaux-reacteurs-nucleaires-gravelines)**